

Covid-19 : Le trafic aérien décollera-t-il cet été ?

C'est ce que les chiffres semblent indiquer. D'après la DGAC, le trafic résiduel a progressé de 7,3 points en mai (à 19,4 %) par rapport au mois précédent.

Reprise du trafic aérien

C'est « une nette amélioration » que constate la Direction générale de l'aviation civile. D'après les derniers chiffres diffusés par l'administration rattachée au ministère de l'Écologie, le trafic observé dans les aéroports français en mai représente 19,4 % de ce qu'il était en mai 2019. Certes, la baisse est toujours considérable (- 80,6 %), mais la progression sur un mois l'est tout autant. Le trafic résiduel affichait 12,1 % en avril, soit 7,3 points de moins par rapport au mois de mai.

Le trafic intérieur atteint quant à lui 42,1 % en mai, soit 19,2 points de plus que le mois précédent. Le rebond est même de 27,4 points sur les liaisons transversales en Métropole.

Enfin, le trafic international continue de progresser, bien qu'à un rythme plus modéré. Il affiche un taux résiduel à 14,5 %, soit une progression de 4,7 points en un mois.

Au total, 11,64 millions de passagers se sont envolés en France durant les cinq premiers mois de l'année 2021. C'est 83 % en moins par rapport à la même période en 2019. Mais la moyenne cache des disparités importantes. Le trafic résiduel est de 35,1 % sur les lignes intérieures (et même de 55,8 % entre les Outre-mer), mais plafonne à 12,6 % pour le trafic international.

Or, les mesures annoncées par Emmanuel Macron lors de son allocution télévisée le 12 juillet ne seront pas sans conséquences sur les transports.

Prêts à voler ?

A partir du 21 juillet tous les lieux de culture et de loisir accueillant plus de 50 personnes devront exiger le pass sanitaire.

Celui-ci sera par ailleurs étendu aux cafés, restaurants, centres commerciaux, ainsi que dans les hôpitaux, les maisons de retraites, les établissements médico-sociaux, mais aussi dans les avions, trains et cars pour les longs trajets. « Là encore, seuls les vaccinés et les personnes testées négatives pourront accéder à ces lieux, qu'ils soient d'ailleurs clients, usagers ou salariés », a précisé M. Macron.

Dans les aéroports, l'embarquement se fera sous condition de pass sanitaire présentant la preuve de la vaccination ou d'un résultat négatif au test de dépistage. Une formalité qui a de quoi inquiéter les compagnies aériennes : files d'attente interminables, retards à l'embarquement, etc.

C'est afin de lutter contre cette menace qu'elles se mobilisent. C'est ainsi qu'Air France a lancé, samedi 17 juillet, un nouveau service gratuit baptisé « Ready to Fly » (« Prêt à voler »). Son objectif : « limiter les délais d'embarquement et le drame de ne pouvoir monter dans son avion à cause d'un document manquant ».

Le principe est simple : trois jours avant le départ, les clients sont invités par e-mail à transmettre à Air France leurs documents d'ordre sanitaire via une plateforme en ligne. Après vérification, un message de confirmation est adressé au client. Les cartes d'embarquement porteront alors la mention « Ready to Fly », qui permettra une prise en compte rapide par les équipes Air France en aéroport.

Moins d'une minute en aéroport

Le QR code de son pass sanitaire, la photo d'un test PCR négatif ou du justificatif de vaccination sont les principaux documents susceptibles d'être transmis sur la plateforme. Ils seront supprimés immédiatement après la vérification et la validation par les agents d'Air France ou ses sous-traitants de sécurité.

« La multiplication des contrôles provoquée par la pandémie de Covid a entraîné une hausse du temps d'embarquement de 50 %. Cela n'a pas été visible pendant longtemps à cause de la chute du trafic, mais nous savions qu'il fallait trouver des solutions pour la reprise », explique Guy Zackland, directeur du Hub de Charles de Gaulle et des Opérations sol.

Proposé depuis le 17 juillet sur les vols au départ de Paris vers la Corse et les destinations Outre-mer, Ready to Fly sera déployé progressivement au cours de l'été sur un nombre croissant de destinations.

Il devrait permettre de ramener le parcours des voyageurs à l'aéroport à moins d'une minute pour chacun des 470 passagers d'un Boeing 777 d'Air France (contre environ dix minutes par passager pour l'américaine United Airlines, pour ne citer qu'un exemple).